

Demande de permis

Entente sur les mesures de soutien à la mobilité de la main-d'œuvre

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Madame Monsieur

Nom légal

Prénom

Adresse (N°, rue, appartement) Appartement

Ville

Province Code postal

Téléphone domicile Autre

Courrier électronique

Langue maternelle

Langues maîtrisées Français Anglais Autre

Date de naissance (A/M/J)

FORMATION PROFESSIONNELLE EN ERGOTHÉRAPIE

Titre du diplôme

Nom de l'université

Pays Province

Année d'obtention du diplôme

AUTORISATION LÉGALE D'EXERCER LA PROFESSION

Vous devez fournir :

- Une preuve que vous êtes titulaire d'une autorisation légale d'exercer la profession d'ergothérapeute délivrée par un organisme de réglementation d'une province canadienne. Cette autorisation doit indiquer, le cas échéant, les limites, restrictions ou conditions d'exercer qui vous sont imposées par l'organisme de réglementation.

OBLIGATION DE DÉCLARATION DES DÉCISIONS DISCIPLINAIRES

- Êtes-vous ou avez-vous été membre d'un autre ordre professionnel ou organisme de réglementation au Québec, au Canada ou ailleurs dans le monde ?

Non

Oui

Si oui, vous devez faire remplir le formulaire « Autorisation de transmission d'information (historique auprès de l'organisme de réglementation) » par chacun des organismes de réglementation visés.

Nom de l'ordre professionnel ou de l'organisme de réglementation

Numéro de permis d'exercice

Année de l'obtention du permis

- Le Code des professions exige de tout professionnel qu'il fasse part à l'ordre professionnel auquel il appartient de toute **décision disciplinaire** dont il a fait l'objet. Avez-vous déjà fait l'objet d'une décision disciplinaire rendue au Québec ou ailleurs, correspondant à l'un des énoncés apparaissant sur le formulaire de déclaration d'une décision disciplinaire ?

Non

Oui

Si vous avez répondu « oui » vous devez remplir le formulaire de déclaration d'une décision disciplinaire.

OBLIGATION DE DÉCLARATION D'UNE CONDAMNATION CRIMINELLE

- Le Code des professions exige de tout professionnel qu'il fasse part à l'ordre professionnel auquel il appartient de toute **décision judiciaire** dont il a fait l'objet. Avez-vous déjà fait l'objet d'une décision d'un tribunal canadien ou étranger vous déclarant coupable d'une infraction criminelle? Si vous avez obtenu le pardon au sens de la Loi sur le casier judiciaire (L.R.Q. 1985, C-47), répondez non.

Non

Oui

Si vous avez répondu « oui », vous devez remplir le formulaire de déclaration d'une condamnation criminelle.

OBLIGATION DE DÉCLARATION D'UNE DÉCISION PÉNALE

- Avez-vous déjà fait l'objet d'une décision pénale correspondant à l'un des énoncés apparaissant sur le formulaire de déclaration d'une décision pénale?

Non

Oui

Si vous avez répondu « oui », vous devez remplir le formulaire de déclaration d'une décision pénale.

CONNAISSANCE D'USAGE DE LA LANGUE FRANÇAISE

Vous devez joindre la preuve de connaissance d'usage de la langue française s'appliquant à votre situation. Une personne est réputée avoir cette connaissance si :

- elle a suivi à temps plein au moins trois années d'enseignement de niveau secondaire ou post-secondaire dispensé en français. Joindre une copie du diplôme.
- elle a réussi les examens de français langue maternelle de la quatrième ou de la cinquième année du cours secondaire. Joindre une copie du diplôme ou du relevé de notes.
- à compter de l'année scolaire 1985-86, elle obtient au Québec un certificat d'études secondaires. Joindre une copie du diplôme ou du certificat émis par le ministère.
- elle obtient une attestation délivrée par l'Office québécois de la langue française. Formulaire d'inscription à l'examen de l'Office sur demande à l'Ordre.

DOCUMENTS À JOINDRE

Vous devez joindre toutes les pièces justificatives demandées, numérotées et bien identifiées. Lorsque demandées, seules les copies certifiées conformes ou les attestations officielles délivrées par l'établissement concerné seront acceptées. Tous les documents soumis doivent être rédigés en français ou en anglais ou traduits dans une de ces deux langues. Toute traduction doit être certifiée conforme par un traducteur autorisé.

Demande de permis – Entente sur les mesures de soutien à la mobilité de la main-d’œuvre

DOCUMENTS À JOINDRE (SUITE)

Documents requis	Joint	À venir	Sans objet	Administration
■ Preuve de l’autorisation légale d’exercer la profession	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
■ Preuve de connaissance d’usage de la langue française	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
■ Frais d’étude de dossier : 100,00 \$ (5,00 \$ TPS + 9,98 \$ TVQ) Total 114,98 \$ (non remboursable) (chèque, mandat bancaire ou mandat postal payable au nom de : Ordre des ergothérapeutes du Québec)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Les documents suivants devront nous parvenir directement de l’Ordre professionnel à partir duquel vous faites votre demande

- Formulaire de confirmation aux termes de l’entente sur les mesures de soutien à la mobilité de la main-d’œuvre ;
- Copie certifiée conforme du diplôme en ergothérapie ;
- Copie certifiée conforme de votre historique auprès de l’organisme de réglementation.

Si vous êtes ou avez été membre d’un autre ordre professionnel ou organisme de réglementation (au Canada ou à l’étranger), indiquez le nom de chaque ordre professionnel ou organisme de réglementation qui nous fera parvenir un formulaire « Autorisation de transmission d’information historique auprès de l’organisme de réglementation » ou, dans sa version anglaise, « Authorization for release of information regulatory history » dûment rempli.

Nom de l’ordre professionnel ou de l’organisme de réglementation

Numéro de permis d’exercice

Année de l’obtention du permis

Nom de l’ordre professionnel ou de l’organisme de réglementation

Numéro de permis d’exercice

Année de l’obtention du permis

Je certifie que les renseignements fournis ci-dessus sont exacts.

Signature

Date

Pour les fins du présent formulaire, le fait pour le demandeur d’inscrire son nom ci-dessus équivaut à sa signature.

Les renseignements recueillis par le présent formulaire sont nécessaires à l’exercice des attributions de l’Ordre des ergothérapeutes du Québec. Ils sont recueillis à des fins de contrôle de l’exercice de la profession, de protection du public et de statistiques. Ils seront accessibles au personnel autorisé de l’Ordre ainsi qu’à toute autre personne autorisée à les recevoir en vertu de la loi. Tout candidat a l’obligation de compléter intégralement le présent formulaire, à défaut de quoi l’émission de son permis pourrait être refusée.

Tout candidat peut avoir accès à son dossier et y faire rectifier des renseignements. Pour ce faire, prière de faire parvenir au secrétaire de l’Ordre une demande écrite en ce sens.